

Charte du comité des règles

Mandat

Le comité des règles est responsable de fournir un soutien dans l'élaboration de toutes les activités relatives aux règles.

Il joue un rôle consultatif auprès de la direction générale et de la direction des compétitions. Il peut soumettre des projets et des initiatives qu'il serait intéressant de développer pour soutenir la formation, le mentorat et la prestation des services des règles.

Composition

D'office, la direction générale fait partie de tous les comités opérationnels.

La direction générale en nomme les membres et en identifie la présidence. Le comité est composé de neuf (9) arbitres certifié(e)s (de niveaux provincial ou national). De ce nombre :

- Un minimum de quatre (4) membres devra être certifié de niveau national;
- La présidence doit être assumée par une personne certifiée de niveau national qui a déjà complété au moins deux (2) au sein du comité;
- Il serait souhaitable d'avoir au moins quatre (4) membres de chaque genre;
- Il serait souhaitable que chaque association régionale de golf soit représentée.

Les membres du comité courant pourront soumettre une recommandation à la direction générale quant à la sélection d'un arbitre admissible qui aurait indiqué son désir de se joindre au comité.

Généralement, les heures et les niveaux de compétitions travaillés des années récentes autant à Golf Québec qu'à Golf Canada seront considérés.

Fonctionnement

1. Le comité doit tenir un minimum de quatre (4) réunions par année.
2. Le quorum aux rencontres est fixé à la majorité simple des membres du comité.
3. Le comité devra élaborer un plan d'action annuel afin de déterminer ses priorités et les objectifs à réaliser.
4. Un bref compte-rendu sera rédigé après chaque réunion et sera soumis à la direction générale.
5. Le comité présentera un rapport écrit annuel faisant état de la réalisation de son plan de travail au cours de la dernière année.
6. Le comité pourra inviter des experts et des consultants externes pour l'aider à remplir ses fonctions.
7. Le mandat des membres du comité est pour une durée d'une (1) année et peut être renouvelé par la direction générale.
8. Chaque membre remplit ses fonctions jusqu'à ce que son successeur soit dûment nommé par la direction générale, à moins qu'il ne remette sa démission ou soit démis de ses fonctions.

Rôles

- Réviser annuellement les politiques de compétitions et faire des recommandations.
- Réviser annuellement le Manuel de l'arbitre.
- Contribuer aux présentations de la rencontre annuelle avec l'ensemble des arbitres.
- Faire le lien avec le comité des règles de Golf Canada lorsque des changements/clarifications sont apportés aux règles du golf.
- Recommander les *Conditions de la compétition et règles locales d'application générale* pour toutes les compétitions de Golf Québec.
- Dans leur territoire désigné, les membres du comité seront choisis pour contribuer à l'application des règles de golf, offrir des services de décisions ou des conseils lorsque des questions sont soulevées.
- Guider et appuyer les arbitres certifiés et encadrer le programme de mentorat.
- Nommer un(e) coordonnateur(trice) pour superviser l'organisation des formations sur les règles, cette personne devra détenir une certification de niveau national et ne doit pas nécessairement être membre du comité des règles.

Fonctions additionnelles de la présidence

- Travailler avec le personnel et le comité des règles de Golf Canada pour aligner les services de règles provinciaux et nationaux.
- Travailler avec le personnel de Golf Québec pour planifier les réunions du comité.
- Établir un plan d'action avec le personnel de Golf Québec et en faire le suivi périodique.
- Soutenir les membres du comité entre les réunions pour accomplir leurs tâches.
- Donner son avis sur l'assignation des arbitres dans les compétitions provinciales.

Fonctions additionnelles du coordonnateur de la formation sur les règles

- Travailler avec le comité de Golf Canada pour aligner annuellement la formation provinciale sur les exigences nationales.
- Travailler avec le personnel de Golf Québec et avec le comité des règles pour préparer les séminaires de certification des règles de niveau provincial.
- Animer les webinaires hebdomadaires de certification provinciaux.